



Interdiction de fumer bafouée dans les bars de Saint Gilles les Bains à la Réunion, que faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 9 septembre 2013

Bonjour,

Je vous contacte pour un gros coup de gueule, depuis plusieurs mois dans les bars de Saint Gilles les bains a l'Ile de la Réunion , tout le monde fume ainsi que le personnel et cela devient insupportable. Certains fumeurs eux même se plaignent et malgré le fait d'avoir contacté la gendarmerie à plusieurs reprise pour qu'ils viennent constater , rien ne ce passe. Et maintenant la dernière fois on m'a même proposer un cendrier !

Je ne suis pas le seul à me plaindre de cette dérive et nous nous sentons impuissant face a ce non respect de la loi.

que pouvons nous faire

Cordialement

Réponse :

Si vous voulez qu'une action soit menée de manière concrète pour faire cesser cette infraction à la loi Evin dans ce type d'établissements, vous pouvez déposer [une plainte](#) au commissariat ou à la gendarmerie dont ils dépendent et dans le cas ou cette plainte ne serait pas suivie d'effets, **déposer une plainte plus officielle auprès du procureur de la République.**

Mais il serait bon de suggérer à tous ceux qui sont victimes de ces incivilités d'en faire autant.

DNF peut, à l'aide de plusieurs [témoignages officiels](#), effectuer ces démarches en votre nom, ce qui est assez simple, ou à votre place, ce qui implique une procédure plus complexe et plus longue.

[L'adhésion](#) en grand nombre à l'association est le moyen le plus sûr de voir disparaître ces contournements de la loi. Nous serons près de chez vous dans la première quinzaine du mois d'octobre. Si vous souhaitez nous rencontrer à cette occasion, laissez nous vos coordonnées téléphoniques en écrivant à contact@dnf.asso.fr